

Intervention de M. Joseph Mady, Délégué Départemental de l'Education Nationale à l'Aiguillon sur Mer, responsable de la délégation DDEN de Luçon.

*Madame l'adjointe aux affaires scolaires, mesdames messieurs les enseignants et ATSEM, mesdames messieurs de la commission scolaire,
Chers enfants,*

Aujourd'hui c'est un grand et simple jour pour notre **groupe scolaire Jacques Maury**
C'est sous son mandat que s'est construit « la nouvelle école » comme on disait à l'époque
Cette plaque que nous allons dévoiler comporte exactement pour quoi il a œuvré : **Liberté Egalité Fraternité**

Voici un extrait de la déclaration des droits de l'homme :

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Nos aïeux, nos grands-parents nos parents, ce sont battus pour que nous soyons libres. Certains de ma génération n'ont connu leur père qu'à 5 ou voir 6 ans

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi

C'est le respect des autres à chaque action que nous faisons : Epictète a dit « Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ».

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi

Très important, c'est aussi la fondation de notre école laïque, de notre école de la République et de notre démocratie. Il n'y a pas de démocratie sans tolérance. Travailler étudier ensemble quel que soit notre croyance, notre religion, notre couche sociale.

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Les gens, même les plus modestes doivent vivre de leur travail. Ceux qui ont acquis honnêtement légalement, une retraite, du bien, un logement doivent pouvoir vivre sereinement du fruit de leur labeur sans être inquiétés.

Egalité et fraternité découle automatiquement de ces quelques lignes plus haut

Citation de Victor Hugo

Il n'y a qu'un seul principe : la souveraineté de l'homme sur lui-même. Cette souveraineté de moi sur moi s'appelle Liberté.

Là ou deux ou plusieurs de ces souverainetés s'associent commence l'État. Mais dans cette association il n'y a nulle abdication. Chaque souveraineté concède une certaine quantité d'elle-même pour former le droit commun.

Cette quantité est la même pour tous.

*Cette identité de concession que chacun fait à tous s'appelle **Égalité**.*

Le droit commun n'est pas autre chose que la protection de tous, rayonnant sur le droit de chacun. Cette protection de tous sur chacun s'appelle **Fraternité**.

En espérant que vous, les enfants avec l'enseignement de vos professeurs pendant votre parcours scolaire vous serez des citoyens à part entière.

Vous ferez alors honneur à ce fronton d'école dédié à la République : Liberté Egalité Fraternité